



Compte rendu d'évaluation de terrain : VITROLLES

Évaluateurs : Franck QUENAULT, Conseil régional de PACA, Stéphanie GARRIDO, Arpe PACA et Louise SEGUIN, Plante&Cité

Date de la visite : Lundi 8 septembre 2014

Personnes rencontrées :

- Loïc GACHON, Maire de Vitrolles
- Marie-Claude MICHEL, Adjointe au maire déléguée à l'environnement et au patrimoine naturel
- Arnaud DUBOIS, Directeur service techniques, Vitrolles
- Juan ARIAS, Responsable mission développement durable, Vitrolles
- Elodie LAIFA, Directrice risque environnement et aménagement du paysage, Vitrolles
- Blandine GAYRAUD, Responsable service environnement, Vitrolles
- Benjamin KABOUCHE, Directeur de la LPO PACA
- Daphné KLEJNOWSKI, Animatrice nature PLO PACA
- Monsieur BUSON, Apiculteur
- Gino et Marine, Elèves

Catégorie des villes moyennes Vitrolles

(37 867 hab., Provence-Alpes-Côte d'Azur, Bouches-du-Rhône, Communauté du Pays d'Aix)



Figure 1 : Plan de situation

Contexte de la ville

Vitrolles est située entre Marseille et Aix-en-Provence, le long de l'étang de Berre et elle comprend une partie des pistes de l'aéroport de Marignane.

La ville, d'une superficie de 3 658 hectares, a majoritairement été construite dans les années 60. Elle est structurée en longueur avec trois niveaux : le plus haut plateau est resté assez naturel, le niveau intermédiaire est presque entièrement urbanisé et le niveau le plus bas est constitué de l'étang et de zones humides. Près de 2 000 hectares de zone naturelle du plateau ont brûlé en 2004.

Sur le territoire, il reste très peu de terres agricoles, pour la plupart en friche mais il y a 85 hectares d'espaces verts répartis en 33 parcs. Tous les parcs et jardins sous maîtrise publique ont été classés en zone N au nouveau PLU. Au niveau de l'étang, en plus de la zone des 100m le long du littoral, toutes les possibles connexions vers la ville ont été classées en zone N. Une Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) existe sur le plateau et est doublée d'une ZNIEFF sur le plateau qui a servi de base pour la création d'un site classé, en cours de validation.

La ville sera donc construite sur la ville, hormis 5 hectares de friche aéroportuaire qui sont destinées à être urbanisée.

La ville a également réalisé un atlas de la biodiversité communale qui a été utilisé pour réaliser le PLU.



Figure 2 : Vue sur la ville de Vitrolles depuis le plateau de l'Arbois

Création d'une zone agricole protégée ZAP

Il restait sur le territoire une cinquantaine d'hectares de zones agricoles. Dans le nouveau PLU, les friches à potentiel de culture ont été ajoutées dans les zones classées comme agricoles (170 hectares au total) mais n'ont pas encore de porteur de projet. La commune souhaite y implanter des maraichers pour développer le maraichage de proximité.

En parallèle, lors des discussions pour la création d'une zone classée sur le plateau de l'Arbois, les agriculteurs ont fait part de leur souhait de sortir les zones agricoles de cet espace classé afin d'en pérenniser la vocation agricole. La ville, qui craignait que ces terres

ne soient alors utilisées comme zones à urbaniser à choisi de créer une Zone Agricole Protégée en accord avec les agriculteurs.

Ce dispositif est parrainé par la Chambre d'agriculture qui réalise actuellement une étude sur le potentiel agricole de ces espaces afin de délimiter le zonage précis. Ce projet est encore tout récent puisque les démarches ont été entamées en avril 2014.

Gestion du plateau de l'Arbois

L'objectif de la gestion du plateau est d'abord d'éviter que ne se reproduise l'énorme incendie de 2004. Pour cela, la ville souhaite créer de la diversité pour éviter que tout ne brûle d'un coup et cela commence par créer des ouvertures dans le couvert forestier, notamment en réimplantant du pâturage sur cet espace.

De son côté, la LPO a souhaité créer dans cet espace des mares temporaires favorables à l'installation d'amphibiens et d'oiseaux.

Ces deux objectifs se sont rejoint autour d'un projet : la création d'une lavogne, mare pavée permettant la création d'une zone humide et l'abreuvement des troupeaux tout en évitant la dégradation de la mare par le piétinement.

Une lavogne est en cours de construction et sera inaugurée à l'automne. Elle fera l'objet d'un suivi scientifique réalisé par la LPO ainsi que de visites grand public.



Figure 3 : La lavogne en cours de construction

En parallèle, la ville cherche actuellement un berger pour établir un partenariat pour le pâturage. Un premier berger d'une commune voisine a été identifié et les démarches sont en cours.

Des arbres d'essences variées sont aussi replantés suite à l'incendie, uniquement dans les fonds de vallon.



Figure 4 : Le plateau de l'Arbois avec les nouvelles plantations

Gestion des espaces

Si les espaces verts sont en zéro phyto, la commune admet avoir plus de mal sur la voirie : si elle est en cours de transition vers un désherbage mécanique, elle utilise encore des produits phyto sanitaires.

Certains espaces sont en fauche une à deux fois par an, dont une au début de l'été pour éviter les incendies.

La pépinière communale permet de produire la majorité des besoins des espaces verts. Elle est gérée sans produits phytosanitaires. S'y trouve également un lombricomposteur permettant de recueillir tous les déchets végétaux de la pépinière et de l'amender.



Figure 5 : Le lombricomposteur de la serre municipale

Sensibilisation

La ville de Vitrolles réalise de nombreuses actions de sensibilisation, envers différents publics.

Les potagers dans les écoles

La ville a collaboré avec l'association Un jardin pour tous pour installer des potagers pédagogiques dans 6 écoles du territoire. Ces potagers permettent de faire des ateliers de sensibilisation avec les enfants mais aussi auprès des enseignants.

La LPO intervient aussi dans ces écoles pour compléter ce programme de sensibilisation par des actions sur la création de refuges pour la faune.



Figure 6 : Le potager du groupe scolaire Jean-Jacques Rousseau

Vitrolles comprend 15 groupes scolaires et chaque année, une cours d'école est rénovée. Lors de cette rénovation sont intégrés des potagers mais aussi des arbres bénéfiques aux oiseaux et des nichoirs en vue de transformer les écoles en refuges LPO.

Cette action de sensibilisation a été connectée à la visite de Pierre Rabhi en 2013. En effet, la a créé un comité : La petite fabrique de noms, qui réunit régulièrement des personnes motivées pour nommer les lieux publics qui le nécessitent. Lors de la création d'une nouvelle rue, qui part d'une cité de Vitrolles et arrivera à terme dans la petite garrigue, le comité a proposé le nom de Pierre Rabhi.

Ce dernier a accepté et ça a été pour la ville l'occasion d'organiser une journée de rencontre avec les agents municipaux et les enfants.

Les cantines scolaires sont gérées par une cuisine centrale. Lorsque c'est possible, les cantines sont réhabilitées pour les transformer en self. Ceci permet de diminuer le gâchis et surtout d'instaurer le tri des déchets alimentaires qui seront ensuite compostés.



Figure 7 : Tri des déchets dans la cantine

Les conférences

Un programme de sensibilisation du grand public a été proposé avec un cycle de conférences et de sorties nature ainsi que des ateliers participatifs adressés à l'ensemble des citoyens dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs entre la ville de Vitrolles et la LPO PACA.

Le cycle de conférences propose 10 conférences réparties sur l'année le 3ème lundi du moins afin de fidéliser les participants. Sur l'année 2013-2014, les thématiques ont été les suivantes : Vivre nature à Vitrolles, Les poilus de notre région, Soigner la faune sauvage, Plume d'hiver plume de Berre, Les trésors nature de l'Etang de Berre, Accueillez la biodiversité chez vous, L'Arbois sur un plateau, Le hérisson citoyen, Enquête Si belles hirondelles, les chauve-souris héros de la nuit.

Les ruchers pédagogiques

La ville a installé des ruchers sur le toit de la mairie. Ces ruchers font l'objet de visites par des scolaires et du personnel. La ville participe aussi aux Apidays, qu'elle organise sur deux jours.



Figure 8 : Le rucher sur le toit de la mairie

Végétalisation des pieds d'immeuble

Dans le quartier des Pins, en politique de la ville, un gros dispositif ANRU est en cours de finalisation. La ville en a profité pour permettre aux habitants de reprendre en main la gestion des espaces extérieurs. Pour cela, elle a fait appel à l'association d'architectes Bellastock qui a réalisé avec les habitants du mobilier urbain, notamment des jardinières en matériaux de récupération.

Dans un autre quartier sensible, la ville a collaboré avec l'association Un jardin pour tous pour végétaliser les pieds d'immeuble en lien avec les habitants et en lieu et place d'anciens lieux de dépôts de déchets. La ville a fourni le matériel et les végétaux et les habitants ont réalisé les plantations avec l'aide de l'association.



Figure 9 : Végétalisation en pied d'immeuble

Autres actions de sensibilisation

La ville a passé une convention pluriannuelle avec la LPO qui comprend notamment la formation des agents. Pour la gestion différenciée par exemple, la LPO réalise ces formations directement sur les espaces verts de la commune afin de coller au plus près aux réalités du terrain.

La ville a organisé pour la première fois cette année les 24 h de la biodiversité sur le Lac de la Tulière. Ce premier inventaire ponctuel a permis d'identifier 24 espèces de libellules et 6 de chauve-souris. L'opération sera reconduite, notamment en s'appuyant sur les écoles.

Elle possède également un centre aéré dans la vallée de la Clarée qui permet depuis 40 ans aux enfants d'aller en classe Nature.

Enfin, la ville souhaite créer un immense jardin partagé sur un terrain qui accueille pour le moment une structure temporaire de spectacle (Jardin de Kiffa) qui devrait être démontée en fin d'année. Ce projet, s'il est mené à son terme sera très ambitieux puisqu'il s'agirait du premier jardin partagé du territoire (qui ne connaît alors que des jardins familiaux), sur une très grande surface.